

MODE D'EMPLOI POUR LE DÉPÔT NUMÉRIQUE DE MON DOSSIER D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS



Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de **déposer une demande d'autorisation de construire sous forme numérique**.

Le dépôt du dossier se fait via une procédure en ligne, accessible 7/7 – 24/24. Vous pourrez ensuite suivre l'avancement de votre dossier en temps réel.



3 ÉTAPES POUR DÉPOSER MON DOSSIER EN LIGNE

Un service en ligne est mis à votre disposition gratuitement, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.



<u>1^{ère} étape : Avant de procéder au dépôt, je</u> prépare mon dossier numérique

- Je sais quel type de dossier je dois déposer (permis de construire, déclaration préalable...)
- Je connais le formulaire que je dois sélectionner (exemple : déclaration préalable pour travaux sur une maison individuelle)
- Je connais les informations relatives à mon projet, nécessaires pour remplir le formulaire (surfaces de plancher...) : sur <u>service-public.fr</u> je trouve des informations pour remplir le formulaire, et je peux utiliser l'aide en ligne ADAU. Je peux aussi consulter <u>le site Internet de la ville</u> pour avoir des informations complémentaires ou prendre rendezvous avec le service urbanisme de la commune pour préparer mon dossier
- Je dispose des plans et pièces à joindre au dossier, en format numérique





<u>2 ^{ème} étape : Je prépare mes plans au format</u> <u>numérique</u>

Soit en les récupérant auprès du professionnel qui les a établis soit en les scannant.

 Les pièces et plans doivent de préférence être générés numériquement (depuis un ordinateur). A défaut, il est possible de les scanner en veillant à la bonne qualité du document (résolution suffisante).

À ÉVITER : les photos des documents.

- Le dossier doit être **indexé**, c'est-à-dire que chaque pièce du dossier doit faire l'objet d'un fichier informatique distinct. Il n'est pas autorisé de déposer l'intégralité du dossier dans un seul fichier numérique.
- Les formats acceptés : .pdf , . jpeg , .png
- **Taille maximum** acceptée pour chaque fichier : 25 Mo. Il est possible de déposer jusqu'à 6 fichiers par pièce.
- Chaque plan doit comporter la mention d'une échelle.
- Il n'est pas nécessaire de signer chaque document.





<u>3 ^{ème} étape : Je me connecte pour déposer</u> <u>mon dossier</u>

1

2

Je me connecte

• À partir du site Internet de la ville et je clique sur « effectuer ma démarche en ligne »

OU

• À partir du site <u>www.toodego.com</u> / rubrique Urbanisme / Déposer et suivre un dossier d'urbanisme

Je crée mon compte utilisateur

Si je suis un particulier

J'**utilise ou je crée mon compte** utilisateur Grand Lyon Connect ; je peux aussi utiliser mon compte France Connect.





toodego_命	
Connectez-vous à Toodego Urbanisme S'identifier avec PranceConnect ? Qu'est-ce que FranceConnect ?	e avec votre compte GRANDLYON CONNECT U U Courriel: Mot de passe : Rester connecté CONNEXION Vous avez oublié votre mot de passe ?
Pas enco Créer un compt	re de compte ? E GRANDLYON CONNECT >

Identifiez-vous avec votre compte Grand Lyon Connect ou France Connect ou créez votre compte

• Si je suis un professionnel

Je **crée un compte spécifique** Toodego Urbanisme pour les professionnels ; je recevrai un mail de confirmation.

Autorisa	tions Droit des Sols
Vous êtes un	particulier, cliquez sur l'icône ci-dessous
	SE CONNECTER
Qu'	est-ce que Grand Lyon Connect ?
	OU
1 Professionnel	~
Mentifiant	
Aot de passe	

Connectez-vous en tant que professionnel ou créez votre compte professionnel



Après le dépôt, en me connectant à mon compte :

- Je peux suivre l'avancement de mon ou mes dossier(s) si j'en ai déposés plusieurs, même sur des communes différentes
- Je retrouve les courriers envoyés par l'administration
- Je peux déposer les pièces complémentaires

CONTACT ET AIDE À LA PRÉPARATION DE VOTRE DOSSIER

Pour préparer mon projet, plusieurs ressources sont à ma disposition :

- RDV préalable en mairie
- <u>Site Internet de la ville</u>
- <u>www.service-public.fr/</u> (Rubrique Logement / autorisation d'urbanisme)
- Accès au règlement d'urbanisme : Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) en ligne : <u>https://pluh.grandlyon.com</u>

Nos agents restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche. La Direction des Services Techniques vous accueille <u>SUR RENDEZ-VOUS</u>.

Horaires du standard téléphonique : 04 72 16 35 95

Lundi : 8h30-12h30 13h45-17h00 Mardi matin : 8h30-12h30 Mercredi : 8h30-12h30 13h45-17h00 Jeudi matin : 8h30-12h30 Vendredi matin : 8h30-12h30

Plus d'information - Écrivez à : <u>urbanisme@mairie-francheville69.fr</u> Le dépôt papier est toujours possible en mairie, ainsi que l'envoi en courrier recommandé à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Francheville - Service Urbanisme 1 Rue du Robert 69340 FRANCHEVILLE



3